

Les dessous de la crise économique et des politiques publiques : de nouveaux risques pour les femmes

Rachel Silvera

Maîtresse de conférences Université Paris Ouest – Nanterre La Défense

Journées intersyndicales 11 - 12 mars 2010

Formation Débat Femmes : les femmes et la crise

1. La crise économique, financière... la crise de l'emploi... sont plus que jamais d'actualité !

Le taux de chômage a fortement augmenté sur cette dernière année. Il dépasse la barre des 10% - officiellement : car si on prend en compte le « halo du chômage », c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas reconnus chômeurs et le sont en réalité, cela représente un tiers de chômeurs en plus (soit au total 3,9 millions !). Ces personnes ont travaillé ne fût-ce qu'une heure, ils ou elles ne sont pas disponibles immédiatement (par exemple s'il y a des enfants à « garder ») et n'ont pas recherché « activement » un emploi (être inscrit au pôle emploi ne suffit pas !) ; cela suffit à les exclure du chômage officiel !

Et pour la première fois depuis fort longtemps, ce sont les taux masculins qui augmentent le plus vite. L'écart des taux de chômage entre les femmes et les hommes était de 3 points dans les années 90 et ... désormais il n'y a plus de surchômage féminin (les deux taux convergent autour de 10% !!) - et même - fait « historique » - le chômage des jeunes hommes dépasse celui des filles (25,3% pour les garçons et 24% pour les filles) : peut-on dire pour autant qu'enfin les réussites scolaires des filles paient ?... Que cette inégalité face à l'emploi serait réglée ? Je n'en suis pas sûre. Selon Françoise Milewski de l'OFCE¹, « une crise peut en cacher une autre » : on assiste tout d'abord à un décalage dans le temps : les hommes ont d'abord été touchés (dès 2008), mais depuis, un certain rattrape apparaît (en 2008, les taux de chômage des hommes ont augmenté de 42,6%, celui des femmes de 19,7% mais mi-2009, la croissance a été de +3,8 pour les femmes et de +3,2 pour les hommes). Notons surtout que ces chiffres portent sur la partie visible de l'iceberg : les chômeurs en catégorie A des demandeurs d'emploi (qui sont « totalement » chômeurs) ; si l'on regarde les autres catégories B et C (c'est-à-dire les chômeurs en activité réduite), la croissance est nettement plus rapide et

¹ «Emploi des femmes : une crise peut en cacher une autre » Clair&net, 2 mars 2010, www.ofce.sciences-po.fr/clair&net-762.htm

concernerait surtout les femmes (mais la répartition sexuée de ces données n'est plus fournie !). Donc les licenciements ont d'abord concerné les hommes, ils atteignent maintenant des secteurs plus féminisés (comme le textile), mais aussi progressivement, les services à la personne : alors que ce secteur, a connu une croissance annuelle de 8% ; elle n'est plus que de 1,9% cette année... Par ailleurs, le chômage augmente pour ceux qui sont en activité réduite (qui ne recherchent pas un temps complet). Or on sait que ce sont surtout des femmes qui sont prêtes à accepter des « petits boulots », faute de mieux...

Mais, il est donc vrai que le chômage touche plus les hommes aujourd'hui : oui, les restructurations industrielles, la « casse » a d'abord eu lieu dans le « noyau dur » du salariat. Nos hommes, « grands, beaux et forts », plutôt épargnés jusque là par le chômage sont les plus atteints : « *je n'ai jamais fait de CV de ma vie* » entend-on de ces hommes totalement anéantis, pour qui la fermeture de leur entreprise paraissait impossible, impensable quelques années auparavant.... ArcelorMittal, Continental, Molex, Caterpillar, Phillips...pour ne citer que quelques luttes qui ont fait du bruit... la liste ne fait que s'allonger et c'est un drame, il ne s'agit évidemment pas de le contester et il convient d'adresser un message de solidarité à tous ceux qui se battent pour sauver leur emploi ou au mieux qui négocient leur départ avec une prime décente !!!

Mais les dessous de la crise sont nettement plus troubles et complexes :

- tout d'abord, il y a des fermetures dans le textile, on sait que les services vont être aussi touchés, mais on n'en parle pas : à propos de dessous, parlons justement de l'entreprise **Aubade** (ces dessous de luxe, dont je ne veux pas faire de publicité) : au même moment des fortes restructurations, cette entreprise du textile, fleuron du luxe français, a décidé, sous couvert de crise économique, de fermer son établissement de Saint-Savin en France où 132 personnes (des femmes) travaillaient pour Aubade (104 seront licenciées !!). Après la fermeture de l'usine de la Trimouille dans la Vienne en 2007, et le licenciement de quelques 140 salarié-e-s, c'est donc un nouveau plan social annoncé par Calida (l'entrepreneur suisse qui avait repris la marque) qui justifie ce nouveau plan social par une **baisse des ventes** de la lingerie de luxe, et par une « charge exceptionnelle liée aux dépréciations des immobilisations et aux frais de restructuration. (sic) ». Certes, le **bénéfice net** est en recul de 30%, mais il s'établit néanmoins encore à **6,7 millions d'euros** pour 2008.

La véritable raison serait plutôt celle déjà avouée en 2007 lors de la fermeture de l'usine de la Vienne : la **délocalisation** de la main-d'oeuvre coûte moins chère ! Ainsi, une grande partie de la production avait été déplacée en **Tunisie** à l'époque, pour des **coûts de fabrication deux à trois fois inférieurs** à ceux obtenus en France.

Encore une belle preuve que l'on peut licencier en faisant des bénéfices non négligeables, et que la délocalisation pèse de tout son poids sur l'emploi en France en ces temps de crise financière.

La crise a donc bon dos !!! Qui se soucie de ces femmes salariées (qui ont sûrement un mari) ? Personne, et la délocalisation a eu lieu sans bruit (ou presque...), à la différence des conflits dans l'industrie « masculine », qui, en utilisant parfois la violence (ou des menaces), se font entendre... Peu de reportages aux journaux télévisés sur ces femmes (et pourtant elles ont manifesté) !!! Car ici une fois de plus, on pense que les femmes travaillent pour un salaire d'appoint... Cette fausse idée a la vie dure !! Parmi les salariés à bas et très bas salaires (moins de 600 à 800€), on trouve 80% de femmes et pour ces femmes, dans 60% des cas leur salaire (si maigre soit-il) est vital à leur « ménage » soit parce que le ménage c'est-elle toutes seules ! Soit il y a un mari lui-même pauvre ou au chômage... C'est cela le salaire d'appoint ? Cela fait 60 ans que le salaire féminin a disparu, mais son idée se poursuit : il est NORMAL de moins payer des femmes ; il est moins grave pour une femme que pour un homme de perdre son emploi, car la « douceur du ménage » sera là pour protéger ces femmes, le sourire de leurs enfants pour faire passer la pilule... tandis que pour les hommes... c'est pas pareil, le travail est central, c'est bien connu...

- Et puis, si le chômage féminin augmente moins vite que celui des hommes, pour autant, **la précarité, le développement des emplois à temps partiel courts ne font eux qu'augmenter** : le temps partiel a augmenté chez les femmes (de 29,2% à 30,7%) et **surtout chez les jeunes** : progression de 6 points du travail à temps partiel (32,6% à 38,6%) : et là, on ne peut vraiment pas parler de « conciliation » de leur vie familiale et professionnelle : elles ont 15 à 24 ans ! C'est d'ailleurs ceci qui explique le ralentissement du chômage des filles (et non hélas, l'effet de leur formation...). C'est aussi au nom de la crise, que les formes d'emploi sont de plus en plus éclatées : oui les femmes veulent (doivent) travailler plus, mais ce n'est pas pour gagner beaucoup plus, c'est juste pour arriver (tout juste) au SMIC mensuel en cumulant ces miettes d'emplois. Je pense évidemment à l'expérience de Florence

Aubenas², qui a finalement réussi au mieux à se faire un salaire de 700€ par mois en courant de tous les côtés et en acceptant (pour quelques mois) n'importe quel boulot, non pas un emploi, mais des *heures*... Car on le sait bien, les secteurs les plus touchés par le travail à temps partiel sont le commerce, le nettoyage, les services d'aides à la personne... emplois peu qualifiés, dégradés, bradés. Autrement dit la crise a deux formes : le chômage pour les hommes, le temps partiel pour les femmes, avec la pauvreté en toile de fond.

Dernier point logique de ce constat : **le sous-emploi de tous augmente** : le chômage partiel pour les hommes (qui voulaient travailler plus) / le temps partiel pour les femmes, (notamment jeunes...) : soit 1,4 million de personnes (1,1 avant cette crise).

2 Les dessous des politiques publiques :

On a beau nous proposer des lois sur l'égalité, elles ne sont pas appliquées, on le sait : normalement, suite à la loi du 26 mars 2006, à l'horizon de décembre 2010 : on devrait SUPPRIMER les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ! Quand on sait que 7,5% des entreprises ont négocié des accords, on peut sourire sur l'effectivité de la mesure annoncée... Et l'on continue à nous bercer avec maintenant un projet de loi sur les quotas de femmes à la tête de CA des grosses entreprises (1000 seulement seraient concernées)... Quelle incidence pour les femmes en général, celles qui subissent précarité, bas salaires et inégalités en tout genre ? Je crains que ce ne soit que l'arbre pour mieux cacher la forêt des inégalités...

➤ - La réaction face à la crise a été rapide : un plan a été signé avec les partenaires sociaux. Sans entrer dans les détails, j'aimerais insister sur un point : parmi les premières mesures adoptées, on trouve **le chômage partiel** : pour tous, mieux protéger les travailleurs, en leur donnant un taux de remplacement supérieur, des garanties a été LA priorité... Depuis décembre 2008, l'indemnisation de *l'activité partielle* (plutôt que du chômage partiel !!) s'est améliorée : elle passe de 50 à 60% du salaire brut (soit 70% du net) avec un plancher d'indemnisation de 6,84€ de l'heure et même depuis la rencontre de février 2009, il y a une possibilité d'aller jusqu'à 75% du salaire brut avec un accord collectif. L'Etat améliore sa part de remboursement aux entreprises (50% pris en charge). Le contingent d'heures chômées passe de 600 à 800 heures annuelles et 1000 heures dans l'automobile et le textile ; on note

² *Le quai de Ouistreham*, Editions de l'Olivier, 2010.

aussi un allongement de la durée maximale de semaines de chômage consécutives (de 4 à 6 semaines).

Mais - Annick Coupé avait fait le même constat lors du colloque du 9 octobre 2009, organisé par le MAGE, la Maire de Paris et le CNDF - et je le dis depuis des années : pourquoi est-ce que le temps partiel subi, court... ne bénéficie d'aucune compensation et / ou de pénalisation de l'entreprise qui en abuse ?

Pour ma part, le **Chômage ou l'activité partiel(le) est équivalent au temps partiel court** sur plusieurs points :

- c'est le fait de l'employeur et non le choix du salarié ;
- il y a une réduction de l'activité (ils sont tous comptés dans le sous-emploi !)

MAIS il y a aussi des différences : le chômage partiel est provisoire pas le temps partiel !!! Et surtout, le chômage partiel est mieux « indemnisé » que le temps partiel.

Comment comprendre cette différence de traitement si ce n'est là encore par « la tolérance sociale » aux inégalités que subissent les femmes ?

➤ **L'étude d'autres dispositifs des politiques de l'emploi** est à cet égard édifiante : contrairement à l'idée d'intégrer l'égalité aux choix de politiques, on fait tout l'inverse : on propose un dispositif et l'on constate (après coup et pas toujours !!) que des effets négatifs en termes d'égalité apparaissent ! Prenons quelques exemples car la liste est de plus en plus longue :

- **La loi sur les droits et les devoirs des demandeurs d'emploi** s'appuie sur un principe que l'on a pu critiquer pour tous : rendre les critères de recherche d'emploi plus stricts, faire accepter aux demandeurs d'emploi le principe d'une offre « raisonnable », sous peine de perdre progressivement ses indemnités : voici une mesure que se veut neutre (du point de vue du genre) et qui a des répercussions bien plus graves pour celles qui ont des difficultés d'accueil d'enfants comme les mères isolées et pour qui la question n'est même pas évoquée...

- **Autre exemple : le RSA** : et (je vous invite à lire le n° de *Travail, Genre et Sociétés*³, où une controverse est consacrée à ce thème) : nous savons que rien n'a été posé au départ sur les conséquences en termes de genre de cette mesure : qu'en est-il des trappes à temps partiel court et de la précarité au féminin que le RSA renforce ?

1ere remarque : l'API et le RMI ayant disparu, avec le RSA, il y a obligation de s'inscrire au Pôle emploi (et à subir les devoirs du chômeurs) si ces personnes relèvent d'un accompagnement professionnel : avant seulement 40% des RMI étaient dans ce cas et très peu des API : désormais 600 000 ex-API+RMI vont devoir s'inscrire : or RIEN n'est prévu pour les modes d'accueil des mères en API ! La réponse des défenseurs du dispositif pourrait faire sourire : les grands-parents pourront s'occuper de leurs petits-enfants ! Or, on sait que 6% à peine des enfants sont gardés de cette façon...

C'est en réalité **une mesure de contrôle social**, comme l'explique Pierre Conciadi dans *Travail, Genre et Sociétés*. Tout chômeur, tout « assisté » est suspect... de ne pas vouloir travailler. *A fortiori* ces femmes (et là on est en pleine contradiction, puisque leur rôle de mère est valorisé par ailleurs...)

2eme remarque : Le RSA est plus élevé quand le temps de travail est court, pourquoi travailler plus si l'on perd une partie du RSA ? : Pour une personne seule payée au SMIC, le RSA est de 350€ si elle est à quart-temps, 250€ à mi-temps, 150€ à 3/4 de temps et 50€ à temps plein... moins on travaille, et plus l'on touche du RSA... Cela crée une 'trappe à précarité' supplémentaire et les employeurs par exemple du secteur de l'aide à domicile le savent bien : ce n'est pas la peine d'augmenter les temps de travail... le RSA est là... il va contribuer à « insitutionnaliser » le temps partiel court dans l'emploi de service (*cf.* Jean Gadrey dans *Travail, genre et Sociétés*). Ici encore, la réponse à cette critique est incroyable : le RSA permettra à ces femmes d'éviter un temps plein « contraint » et de choisir vraiment un temps partiel ! (Yannick L'horty dans ce même numéro).

3eme remarque : le RSA est une mesure familialisée qui prend en partie en compte les revenus du ménage dans son calcul ; ceci peut décourager les femmes qui vivent en couple à travailler plus (ou à travailler tout court) au risque de faire perdre l'éligibilité au RSA à leur famille. Il y a une sorte de pression qui s'opère ainsi : « Les droits sont familiaux mais les

³ Hélène Périvier, Rachel Silvera, controverse « le RSA : rien à signaler sur les femmes? », *Travail, Genre et Sociétés*, n°22/2009.

devoirs sont individuels » nous explique Hélène Périvier⁴. Dit autrement, **on oppose ainsi droit au travail des femmes contre devoirs envers leur famille... Il est temps d'individualiser ces droits : les femmes ne sont ni des « ayants droit » ni inversement les gardiennes de la famille !!!**

○ Dans le champ de l'emploi on parlera de ce qui nous a préoccupé au cœur de l'été : la remise en cause **la majoration de durée d'activité des mères** dans le calcul de leur retraite : au nom de l'égalité, fallait-il ou non partager ces droits avec les pères, comme le gouvernement l'a en partie décidé, ou appliquer le principe (prévu par le Conseil constitutionnel en 2003) d'une action positive, transitoire en vue de compenser une partie des inégalités sur le marché du travail ? Ici, les points de vue ont différé notamment au plan syndical, ce qui montre que le projet d'égalité est complexe et doit se discuter. Que veut-on : une égalité de protection (un droit réservé aux mères au nom de leur grossesse et qui serait inscrit dans le marbre pour toujours ?) ; à l'opposé, une stricte égalité de traitement pour tous (pères, mères considérés tous égaux face au marché du travail et à la famille ?) ou enfin une égalité qui part des différences de situation et qui corrige : tant qu'il y a des inégalités dues notamment au poids des contraintes familiales, il faut maintenir des compensations, ouvertes aux pères qui seraient eux-mêmes dans ce cas (et seulement ceux-là)... vaste débat !!!

➤ La liste est longue également si l'on observe **les politiques familiales et sociales** : que dire des atteintes permanentes de notre système français de maternelle, vanté partout en Europe et régulièrement mis à mal ici ? Que dire du complément de *soi-disant* libre choix d'activité (notre congé parental) et des conséquences sur l'activité des mères de famille, phénomène dénoncé depuis des années et toujours en place ? Le Haut Conseil à la famille vient d'étudier des nouveaux scénarios pour répondre à Nicolas Sarkozy qui souhaite modifier ce congé: 4 scénarios pour raccourcir, mieux rémunéré le congé (57% du salaire antérieur, autrement dit la même chose pour une femme smicarde que le CLCA actuel !!). ... Mais ces scénarios étaient envisagés A COUT SUPPLEMENTAIRE NUL ! (voire avec une marge budgétaire dégagée !) Autrement dit, on passe le congé de 3 ans à par exemple 1 an... Mais que fait-on des enfants de 1 an dont les places d'accueil ne sont pas prévues à l'issue du congé parental ? On peut imaginer que l'un des « parents » continuera à s'en occuper (sans

⁴ « Le revenu de solidarité active ou le mélange des genres », *Revue de droit social et sanitaire*, n°6, novembre /décembre 2009

rémunération ?). Heureusement, ces scénarios n'ont pas fait l'objet d'un consensus, mais... malheureusement, le gouvernement va trancher tout seul...

Tous ces exemples ont, j'espère, permis de vous démontrer à quel point la période est critique, menaçante pour les femmes les plus fragiles sur le plan économique... On assiste de plus en plus à un système à deux vitesses : celles qui heureusement s'en sortent mieux (même si le plafond de verre résiste toujours, les places au sommet sont encore réservées aux hommes) et les autres... un retour finalement à un vieux débat : les inégalités de genre ne peuvent se déconstruire sans analyse en termes de classe...